



112, Route de l'Etablière  
85150 Sainte Foy  
[contact@domainedeletabliere.com](mailto:contact@domainedeletabliere.com)  
+33 6 71 90 60 70

Mise à jour le 02/08/2025

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION ORANGERIE – PALAIS - HAMEAU

### ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Toute réservation du DOMAINE DE L'ETABLIERE implique l'acceptation, sans réserve, des conditions générales de location, qui prévalent sur tout autre document. Le Client s'engage à respecter ces conditions générales.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation écrite du DOMAINE DE L'ETABLIERE, prévaloir sur les conditions générales de location.

Le Client s'engage à communiquer les présentes conditions générales à tout prestataire de services dont il aura sollicité l'intervention sur le site du DOMAINE DE L'ETABLIERE (traiteur, musiciens, photographe et autres) et se porte fort par ces derniers du respect de ces conditions.

Le DOMAINE DE L'ETABLIERE se réserve la faculté de modifier les présentes conditions générales de location à tout moment et sans préavis. Dans ce cas, les conditions générales de location applicables sont celles en vigueur à la date de la commande.

### ARTICLE 2 – PIÈCES CONSTITUTIVES DU CONTRAT GENERAL

L'ensemble contractuel régissant la présente location est constitué :

- Des conditions générales de location et du devis signés ;
- De la fiche technique précisant les services et équipements mis à disposition et compris dans le tarif de location ;
- De l'état des lieux de chaque espace.

### ARTICLE 3– OFFRE

Toutes les informations sur les caractéristiques des services, les tarifs, les modalités de paiement, les conditions générales de location, la durée de validité de l'offre et du prix de celle-ci sont communiquées

Paraphe :

RCS : La Roche sur Yon 828 793 141

N° SIRET : 828793141 00015 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR66 828793141

Code APE : 5520Z – SAS au capital de 157 500€



112, Route de l'Etablière  
85150 Sainte Foy  
[contact@domainedeletabliere.com](mailto:contact@domainedeletabliere.com)  
+33 6 71 90 60 70

au Client, préalablement à toute commande. Toute demande du Client donnera lieu à l'élaboration d'une offre préalable qui lui sera soumise par le DOMAINE DE L'ETABLIERE pour acceptation.

Les espaces du DOMAINE DE L'ETABLIERE sont proposés à la location pour des événements à caractère privé et professionnel.

## ARTICLE 4 – RÉSERVATION

Toute réservation n'est prise en compte et ne devient définitive qu'à partir de la réception, par le DOMAINE DE L'ETABLIERE :

- >du devis et conditions générales signés par le Client ;
- >du versement d'arrhes à hauteur de 50% du prix TTC fixé dans le devis ;
- >d'un dépôt de garantie sous forme de chèque d'un montant de 7500€ pour la location de l'ensemble du Domaine (Palais + Orangerie + Parc + Hameau) - chèque *non encaissé* ;
- >d'une attestation d'assurance Responsabilité civile couvrant la location.

Il est rappelé au Client, conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, qu'il ne dispose pas du droit de rétractation prévu à l'article L.221-18 du Code de la consommation.

Sauf accord express du DOMAINE DE L'ETABLIERE, le Client ne peut céder à quiconque, personne physique ou morale, les droits qu'il tient de l'ensemble contractuel régissant la location.

## ARTICLE 5 – MODALITÉS D'ACCÈS AU SITE

Le Client s'engage à n'utiliser, pour la réception de ses convives et l'accueil des prestataires de services, que les accès convenus et autorisés et à ne rien faire ou laisser faire qui puisse gêner, entraver les autres accès et en particulier les sorties de secours.

Le DOMAINE DE L'ETABLIERE est loué pour un nombre de personnes fixé à l'avance et stipulé dans le devis. Le Client s'engage à ne pas dépasser la capacité d'accueil autorisée et stipulée dans le devis, sous peine d'engager sa responsabilité.

L'Orangerie et son parc (sauf cas mentionnés sur le devis et donc validés par le Client) :

- Sont disponibles à partir de 10h le jour de la réception jusqu'à 19h le lendemain.
- La musique devra être stoppée au plus tard à 02h du matin en semaine et à 4h du matin (vendredi – samedi) – heure de fermeture de l'Orangerie. Le personnel de l'Etablière et / ou un

Paraphe :

RCS : La Roche sur Yon 828 793 141  
N° SIRET : 828793141 00015 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR66 828793141  
Code APE : 5520Z – SAS au capital de 157 500€



112, Route de l'Etablière  
85150 Sainte Foy  
[contact@domainedeletabliere.com](mailto:contact@domainedeletabliere.com)  
+33 6 71 90 60 70

agent de sécurité sera responsable et garant de la fermeture de l'Orangerie et de sa mise sous alarme.

- Pour le retour le lendemain, l'horaire de réouverture de l'Orangerie sera à coordonner entre le Domaine de l'Etablière, le Client et le traiteur pour nettoyage et redressement des tables. A noter que le nettoyage intermédiaire (si option contractée et formalisée sur le devis) réalisé par les équipes du Domaine ne comprend pas le nettoyage et dé-nappage des tables (uniquement le sol et les sanitaires).
- L'office traiteur comme la salle devront être entièrement libérés à 19h (J+1) : objets, décoration, mobilier, bouteilles vides, poubelles enlevées et cuisine propre.

Le Palais (sauf cas mentionnés sur le devis et donc validés par le Client) :

- Sera mis à disposition des clients à partir de 10h le jour de la location.
- Devra être entièrement libéré, les objets, poubelles enlevés et cuisine propre pour 19h00 (J+1)
- Il pourra être proposé au Client une/des nuit(s) complémentaire(s), sous réserve de disponibilités (le tarif sera communiqué préalablement au Client).

Le Hameau (sauf cas mentionnés sur le devis et donc validés par le Client) :

- Sera mis à disposition des clients à partir de 16h le jour de la location.
- Devra être entièrement libéré, les objets, poubelles enlevés et cuisines propres pour 19h00 (J+1)
- Il pourra être proposé au Client une/des nuit(s) complémentaire(s), sous réserve de disponibilités (le tarif sera communiqué préalablement au Client).
- Le nombre de personnes hébergées par habitation ainsi que la rooming list devront être transmis à J-7

L'accès à la piscine sera autorisé selon météo entre le 1/06 et le 30/09 (horaires d'ouverture sur demande). Son utilisation sera réservée aux occupants du Palais et du Hameau et sera sous l'entière responsabilité du Client. Les parents sont seuls responsables de leurs enfants. L'accès des enfants à la piscine n'est autorisé que sous la surveillance d'un adulte. La piscine sera fermée durant toute manifestation dans l'Orangerie (journée / soirée).

Les animaux sont strictement interdits (à l'exception des chiens accompagnants des personnes en situation de handicap ou malvoyantes) dans la totalité du Domaine (parc, Orangerie, Palais, Hameau) sur l'ensemble des horaires de mise à disposition.

## ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Paraphe :

RCS : La Roche sur Yon 828 793 141  
N° SIRET : 828793141 00015 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR66 828793141  
Code APE : 5520Z – SAS au capital de 157 500€



112, Route de l'Etablière  
85150 Sainte Foy  
[contact@domainedeletabliere.com](mailto:contact@domainedeletabliere.com)  
+33 6 71 90 60 70

### **6.1 - Généralités**

Le Client est seul responsable de son choix des services et de leur adéquation à ses besoins, de telle sorte que la responsabilité du DOMAINE DE L'ETABLIERE ne peut être recherchée à cet égard.

Le Client utilisera les locaux en « bon père de famille » et en respectant les locaux, agencements et matériels mobiliers mis à sa disposition. Le Client préservera de toute dégradation les locaux, agencement et matériel, et ce y compris le mobilier éventuellement prêté par le DOMAINE DE L'ETABLIERE permettant le fonctionnement du service.

Le Client fera son affaire personnelle du respect, à tout moment, des obligations lui incombant, en vertu des dispositions légales ou réglementaires applicables aux employeurs en matière d'hygiène, de sécurité du travail, concernant notamment les locaux, les matériels et mobiliers utilisés par le Client et par l'ensemble des éventuels prestataires extérieurs intervenants.

Le Client informera sans délai le DOMAINE DE L'ETABLIERE des éventuels incidents nécessitant d'éventuelles réparations, ainsi que des pertes ou des casses affectant le matériel, agencement ou locaux mis à disposition.

Le DOMAINE DE L'ETABLIERE est une propriété exclusivement réservée à sa clientèle.

La chasse, ramassage de bois, de fleurs et champignons sont strictement interdits sur tout le Domaine. Il est interdit de jeter des débris (verres, cigarettes, plastique, etc...) dans le parc, de stationner des caravanes ou camping-car, de planter des tentes sur le parking ou dans le parc ou d'utiliser tout véhicule comme espace d'hébergement.

Toute effraction pourra entraîner des sanctions financières et/ou exclusion du site sans préavis ni remboursement des sommes versées.

Un état des lieux sera effectué au début et à la fin de la location. (Orangerie, Palais et Hameau). Tous les équipements tels que recensés dans la fiche technique (matériel audio, mobilier, divers mobiliers...) devront rester sur place à la fin de la location et en bon état.

Le Client facilitera l'accès à tout moment et par tous moyens aux salariés du DOMAINE DE L'ETABLIERE dont la présence pourrait être nécessaire pour l'entretien, le dépannage ou l'inspection des locaux durant la location.

Le Client s'engage à restituer les locaux à la date et heure prévus dans le devis. Tout dépassement d'horaire sera facturé en complément (10% du montant de la salle par heure supplémentaire).

En cas de météo ne permettant pas d'organiser le cocktail sur la terrasse ou le parc, il sera proposé au Client de transférer le cocktail dans l'Orangerie. **Au-delà de 200 invités**, il appartient au Client d'anticiper la mise en place d'une structure extérieure (*dispositif non inclus dans les tarifs*).

Paraphe :

RCS : La Roche sur Yon 828 793 141  
N° SIRET : 828793141 00015 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR66 828793141  
Code APE : 5520Z – SAS au capital de 157 500€



112, Route de l'Etablière  
85150 Sainte Foy  
[contact@domainedeletabliere.com](mailto:contact@domainedeletabliere.com)  
+33 6 71 90 60 70

### **6.2 – Prestataires de service**

Le Client s'engage à s'assurer que les prestataires de services, dont il sollicitera l'intervention, seront en règle au regard de leurs obligations légales pour l'exercice de leur profession.

Pour toute prestation traiteur se déroulant dans le DOMAINE DE L'ETABLIERE, le traiteur sélectionné s'engage à respecter les consignes d'utilisation de l'espace mis à sa disposition et la propreté des lieux (office, bar de l'Orangerie...).

Il ne sera pas demandé de participation au traiteur pour l'utilisation du matériel de restauration présent dans l'office Traiteur, comme de droit de bouchon.

**Nous demandons que du personnel de service du traiteur ou professionnel soit présent jusqu'à la fin de la soirée (service au bar, café...). Nous demandons également à ce que des nappes soient installées sur toutes les tables lors du jour J et J+1 (du retour de noces). Nous proposons la location de housse de mange-debout noires (7€/housse/événement).**

### **6.3 – Sécurité**

Toute manifestation organisée au DOMAINE DE L'ETABLIERE est placée sous la responsabilité du Client. Il lui appartient de veiller au bon déroulement de la manifestation et au respect des règles de sécurité.

**Le choix du DOMAINE DE L'ETABLIERE, sous-entend l'acceptation de ses particularités (piscine, étang, forêt...) et les risques éventuels encourus lors de leur utilisation. La responsabilité du Domaine ne pouvant être engagée pour des dommages liés à ses spécificités.**

Pendant la location et tant que les espaces loués restent ouverts, le Client s'engagera à rester présent dans les salles ou à proximité. Il s'interdira toute activité dangereuse et respectera les dispositions applicables concernant l'hygiène et la sécurité.

En particulier, il fera respecter l'interdiction de fumer et vapoter dans les lieux.

**Le Client confirme qu'il a bien été informé des mesures en matière de sécurité, notamment la présence d'agents de sécurité et / ou SSIAP.**

Les véhicules, marchandises et biens appartenant au Client, ses invités ou fournisseurs/prestataires, restent sous sa responsabilité.

Le Client s'engage à assurer la sécurité de toute machine, installation et déclare prendre en charge les risques locatifs, incendie, explosion, dégât des eaux, vol par effraction afférents aux locaux, agencements, matériels mobiliers, lors de l'utilisation des lieux mis à sa disposition par le DOMAINE DE L'ETABLIERE.

Le Client, ses invités ou ses fournisseurs/prestataires s'engagent à respecter les puissances diverses disponibles du système électrique ; à s'assurer que les puissances électriques des appareils branchés correspondent bien aux puissances disponibles des prises. La puissance utile des appareils de cuisson

Paraphe :

RCS : La Roche sur Yon 828 793 141  
N° SIRET : 828793141 00015 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR66 828793141  
Code APE : 5520Z – SAS au capital de 157 500€



112, Route de l'Etabliere  
85150 Sainte Foy  
[contact@domainedeletabliere.com](mailto:contact@domainedeletabliere.com)  
+33 6 71 90 60 70

et de remise en température sera limitée à 20kW dans l'office traiteur ; à défaut, ils devront être positionnés à l'extérieur de l'Orangerie à une distance d'au moins 4 mètres des parois. A noter que les multiprises murales, type triplète sont interdites.

Le Client s'engage à ne pas utiliser d'appareil avec flammes ou provoquant de la fumée à l'intérieur des bâtiments (barbecue...) ni à l'intérieur de la forêt, ni à utiliser d'appareils fonctionnant au gaz. Tout type d'appareil de cuisson/chauffe est interdit dans la salle de réception (autorisé dans l'office traiteur). Par ailleurs, les installations ou lancés de lanternes, flambeaux... en relation avec le feu, sont interdits dans l'enceinte du Domaine pour des raisons de sécurité.

**L'utilisation des bougies à l'intérieur de l'Orangerie sera acceptée sous conditions : flamme non accessible (uniquement bougies positionnées dans des photophores / lanternes...).**

**Les feux d'artifice peuvent être autorisés dans le strict respect de la réglementation prévue par le Domaine de l'Etablière en fonction des conditions météorologiques et de l'état des végétaux du parc (par un professionnel uniquement). Il pourra être refusé jusqu'au jour J selon l'état de sécheresse du parc.**

Le Client s'engage à laisser les sorties de secours entièrement dégagées.

Les enfants devront être sous la surveillance permanente d'au moins 2 baby-sitters lors de toute manifestation dans l'Orangerie. Le coin enfants sera obligatoirement situé dans l'Orangerie et ne pourra être transféré au Palais pour des raisons de sécurité.

Comme l'exige la réglementation en vigueur, la piscine est équipée d'un système de sécurité de type couverture de sécurité avec dispositifs d'accrochage (Norme NF P 90-308). La clé du rideau sera remise au Client lors de l'état des lieux entrant. Son accès est exclusivement réservé aux occupants du Palais et du Hameau et est sous l'entièvre responsabilité du Client. La piscine sera fermée durant toute manifestation dans l'Orangerie (journée et soirée).

L'utilisation des canoës sur l'étang et des équipements de sécurité afférents sera exclusivement autorisée aux personnes dormant au Domaine et sera exercée sous l'entièvre responsabilité du Client. Leur utilisation sera interdite durant toute manifestation dans l'Orangerie.

Le Client s'engage à informer l'ensemble des invités des mesures de sécurité et des risques éventuels encourus en cas de non-respect.

#### **6.4 – Propreté**

Le Client s'engage à rendre les locaux débarrassés, mobiliers/décorations/plantes de la salle remis à l'identique.

**Le mobilier sera livré dans l'Orangerie empilé et devra être restitué dans les mêmes conditions et dans le même état.** Le mobilier est prévu pour l'Orangerie et ne pourra être utilisé en extérieur (exceptés les

Paraphe :

RCS : La Roche sur Yon 828 793 141  
N° SIRET : 828793141 00015 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR66 828793141  
Code APE : 5520Z – SAS au capital de 157 500€



112, Route de l'Etablière  
85150 Sainte Foy  
[contact@domainedeletabliere.com](mailto:contact@domainedeletabliere.com)  
+33 6 71 90 60 70

tables rectangulaires, les mange-debout et les tabourets). Le matériel manquant ou cassé sera facturé au tarif de remplacement en vigueur.

**L'office Traiteur, les cuisines du Palais et du Hameau devront être restituées propres et débarrassées de tous déchets. Les poubelles devront être triées et rassemblées dans les bacs appropriés à l'extérieur de l'office traiteur (ordures ménagères / emballages / verre) pour l'Orangerie et dans les espaces dédiés coté Palais/Hameau. Pour le Hameau, le linge de lit (hors alaises) et de toilette devront être enlevés et déposés dans les salles d'eau.**

Le Client s'assurera que l'évacuation du verre est assurée par le traiteur sélectionné ou par ses soins (**notamment pour les boissons non fournies par ses soins**). Dans le cas où les équipes du Domaine devraient évacuer les déchets, le tarif appliqué est le suivant : 80€ TTC /tranche de 100 pers pour le verre.

Le Client s'assure qu'avant, pendant et après la prestation, aucun participant n'intervienne sur les vitrages avec un objet abrasif et, ou produit quel qu'il soit autre que l'eau pure.

Il est également demandé au Client de respecter la propreté du parc et des allées.

Une prestation de ménage post manifestation est automatiquement comprise dans le forfait de location (hormis les cuisines). Si après la prestation de ménage, les lieux se trouvaient à nouveau salis ou dégradés du fait du Client, tout ou partie du dépôt de garantie correspondant à une nouvelle facturation de prestation de ménage et à la réparation des dégradations pourra être encaissé.

## **6.5 – Voisinage**

Le Client s'engage à préserver le caractère paisible des lieux et à ne rien faire ou laisser faire qui puisse nuire à l'ordre public ou à la tranquillité du voisinage, que ce soit de son fait ou de celui des personnes accédant au DOMAINE DE L'ETABLIERE pendant la location. En particulier, toute activité sonore à l'extérieur (musique, avertisseurs, cris, etc...) doit être contenue quelle que soit l'heure de la journée, et après 21h30 ne peut se faire qu'à l'intérieur.

## **6.6 – Animations / Musique / Décoration**

Le responsable de l'animation prendra contact avec le DOMAINE DE L'ETABLIERE pour organiser son installation.

La musique et les animations sont autorisées dans l'Orangerie jusqu'à l'heure de fermeture prévue dans le devis et dans la limite de volume sonore autorisé par la réglementation sur le bruit et les nuisances sonores – soit 90 dB (A) maximum - **Avec utilisation exclusive du dispositif son de l'Orangerie équipé d'un limiteur sonore. Il est demandé à nos clients une vigilance toute particulière sur le volume des basses à partir de 2h du matin.**

Paraphe :

RCS : La Roche sur Yon 828 793 141  
N° SIRET : 828793141 00015 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR66 828793141  
Code APE : 5520Z – SAS au capital de 157 500€



112, Route de l'Etabliere  
85150 Sainte Foy  
[contact@domainedeletabliere.com](mailto:contact@domainedeletabliere.com)  
+33 6 71 90 60 70

**Le membre de l'équipe de l'Etabliere présent sur site lors de la manifestation s'assurera du bon respect des règles citées et pourra prendre les mesures nécessaires en cas de non-respect de ces consignes.**

Toute manifestation à caractère musical devra faire l'objet au préalable d'une déclaration de l'organisateur auprès de la SACEM. Cette formalité relève de la responsabilité du Client.  
Toutes activités extérieures nocturnes et/ou demande d'installation de tente ou structure en extérieur devra faire l'objet d'une demande écrite et sous accord du DOMAINE DE L'ETABLIERE.  
Dans l'Orangerie comme le Palais et le Hameau, le Client est informé qu'il est strictement interdit de coller quoi que ce soit sur les murs et les rideaux. Le gaffer ou tout autre type d'adhésif est totalement interdit.

Les confettis sont strictement interdits. Les pétales de fleurs naturels sont autorisés uniquement à l'extérieur. Le Client se chargera du ramassage.

#### **6.7 – Photos / Vidéos**

Les photos et vidéos sont autorisées dans l'ensemble des espaces loués y compris le parc extérieur du Domaine. Les prises de vue par drone sont possibles.

Dans le cadre de sa promotion :

- Le Domaine se réserve le droit de prendre des photos et/ou vidéos de l'évènement ; **étant entendu que toute diffusion sera soumise à l'autorisation préalable du Client,**
- Le client, s'il le souhaite, pourra transmettre au Domaine une sélection de photos prises par ses soins lors de l'évènement.

## **ARTICLE 7 – OBLIGATIONS DU DOMAINE DE L'ETABLIERE**

Le DOMAINE DE L'ETABLIERE autorisera et facilitera la circulation et le libre accès des convives et des prestataires de services requis par le Client pour les besoins de l'organisation de son évènement.

Le DOMAINE DE L'ETABLIERE informera le Client de l'ensemble des conditions d'hygiène et de sécurité et des restrictions sanitaires à respecter.

Le DOMAINE DE L'ETABLIERE garantit au Client l'utilisation paisible et continue des locaux, agencements et matériels mobiliers lors de la réalisation de son évènement.

Le DOMAINE DE L'ETABLIERE garantit au Client qu'il est habilité à la réception du public et qu'il respecte l'ensemble des normes de sécurité pour l'exercice de son activité, notamment concernant la sécurité de la piscine avec fermeture par rideau roulant et la sécurité incendie.

Paraphe :

RCS : La Roche sur Yon 828 793 141  
N° SIRET : 828793141 00015 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR66 828793141  
Code APE : 5520Z – SAS au capital de 157 500€



112, Route de l'Etablière  
85150 Sainte Foy  
[contact@domainedeletabliere.com](mailto:contact@domainedeletabliere.com)  
+33 6 71 90 60 70

Il s'engage à ce titre à remettre au Client des installations conformes à la réglementation en vigueur (hygiène, sécurité).

Le DOMAINE DE L'ETABLIERE déclare être assuré pour sa responsabilité civile d'exploitation et pourra en justifier auprès du Client à la demande de celui-ci.

Le DOMAINE DE L'ETABLIERE n'assumera aucune responsabilité du fait du défaut de sécurité lié à l'utilisation ou au branchement électrique, mode d'attache de tout élément apporté par les traiteurs/prestataires ou le Client. Il est strictement interdit d'accrocher à la structure de l'Orangerie tout type de tentes/chapiteaux etc...

## ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

### ***8.1 – Responsabilité civile***

Le Client est tenu pour seul responsable des espaces loués et de toute activité s'y déroulant pendant la durée de la location.

Il répond personnellement des actes (dommage, perte, vol, vandalisme...) de toute personne, participants ou personnel dont il a la charge, pouvant survenir lors de la location aux biens mobiliers, de décoration ou immobiliers appartenant ou non au DOMAINE DE L'ETABLIERE.

### ***8.2 - Dégradations***

Les dégradations, les casses et les disparitions du matériel fourni par le DOMAINE DE L'ETABLIERE durant les heures de mise à disposition des lieux, ne pouvant être couvertes par les assurances, sont à la charge du Client. Elles seront facturées à leur valeur de remplacement.

### ***8.3 – Prestataires extérieurs***

Dans le cas d'interventions par des prestataires extérieurs au Domaine, le DOMAINE DE L'ETABLIERE se dégage de toute sa responsabilité vis-à-vis de ces prestations.

Tous les prestataires directs du Client devront être déclarés au DOMAINE DE L'ETABLIERE.

### ***8.4 – Assurances***

Le Client garantit être assuré à raison des conséquences dommageables de ses actes et de l'organisation de toute manifestation, et de tous risques de vol, incendie ou dégât des eaux, que ce soit au titre de son assurance "Multirisques Habitation" ou de toute assurance qu'il devra prendre spécifiquement pour la location des espaces réservés.

Paraphe :

RCS : La Roche sur Yon 828 793 141  
N° SIRET : 828793141 00015 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR66 828793141  
Code APE : 5520Z – SAS au capital de 157 500€



112, Route de l'Etabliere  
85150 Sainte Foy  
[contact@domainedeletabliere.com](mailto:contact@domainedeletabliere.com)  
+33 6 71 90 60 70

Le Client devra demander auprès de son assureur une extension de garantie multirisque concernant « un évènement exceptionnel en un lieu locatif avec hébergement ».

Le Client devra fournir une attestation de cette assurance au plus tard 1 mois avant l'événement. A défaut, le DOMAINE DE L'ETABLIERE se réserve le droit d'annuler la location.

Cette attestation devra mentionner le nom du Client, les noms & adresse du Domaine de l'Etabliere, les dates et heures de validité, la compagnie d'assurance, le numéro de contrat, les garanties souscrites et le montant de celles – ci.

## ARTICLE 9 – INFORMATIQUE ET LIBERTE

### **9.1 – Protection des données personnelles**

Le Client est averti que sa réservation fait l'objet d'un traitement nominatif informatisé, notamment pour le traitement des commandes, la constitution de fichiers clientèle et l'établissement des factures. Le Client dispose d'un droit d'accès permanent, de rectification, d'opposition et de suppression des données saisies, qui s'exerce au siège social du DOMAINE DE L'ETABLIERE, 112, route de l'Etabliere, 85150 SAINTE FOY.

### **9.2 – Utilisation de l'accès Internet**

LE DOMAINE DE L'ETABLIERE peut communiquer des codes de connexion Internet par wifi au Client. L'utilisation de ce service est strictement réservée au Client pendant la durée du contrat.

Le Client s'engage à utiliser les ressources informatiques conformément aux lois et règlements en vigueur en s'interdisant notamment tout comportement et tout usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Les données recueillies font l'objet d'un traitement par le Domaine de l'Etabliere et sont nécessaires pour gérer votre réservation, mieux vous connaître et adresser des informations sur les produits et services de notre établissement. Conformément à la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition de vos données auprès du Domaine de l'Etabliere. Vous pouvez si nécessaire nous contacter à l'adresse email suivante : [regie@domainedeletabliere.com](mailto:regie@domainedeletabliere.com).

## ARTICLE 10 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Paraphe :

RCS : La Roche sur Yon 828 793 141  
N° SIRET : 828793141 00015 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR66 828793141  
Code APE : 5520Z – SAS au capital de 157 500€



112, Route de l'Etabliere  
85150 Sainte Foy  
[contact@domainedeletabliere.com](mailto:contact@domainedeletabliere.com)  
+33 6 71 90 60 70

Tous les documents, produits, photographies remis au Client demeurent la propriété exclusive de DOMAINE DE L'ETABLIERE et doivent lui être rendus à sa demande.

Le DOMAINE DE L'ETABLIERE reste propriétaire de l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents à ses produits et à ses documentations techniques, notamment les photos, les visuels, les textes, les dessins et les images.

## ARTICLE 11 – CONDITIONS GÉNÉRALES TARIFAIRES

### ***11.1 – Tarifs de location***

Les tarifs sont communiqués préalablement à la commande. Ils sont exprimés en euros et déterminés par référence aux tarifs en vigueur au jour de la commande, selon la grille tarifaire. Toute modification ou instauration de nouvelles taxes légales ou réglementaires imposées par les autorités compétentes seront automatiquement répercutées sur les prix indiqués à la date de la facturation.

Pour les acheteurs professionnels, les prix s'entendent toujours hors taxes. Ils seront majorés de la TVA française et/ou de tous autres impôts qui deviendraient éligibles, au taux applicable au moment de leur exigibilité.

Pour les Consommateurs, les prix des produits sont indiqués toutes taxes comprises (hors taxe de séjour qui sera à régler en fin de location). Tout changement du taux de TVA sera automatiquement répercuté sur le prix.

Ces tarifs comprennent, la présence d'un agent de sécurité SSIAP (sécurité incendie et d'assistance à personnes) sur une amplitude de 4h - jusqu'à 04h du matin au plus tard pour un évènement le weekend. Les heures supplémentaires au-delà de 4h de présence seront facturées en heures supplémentaires aux tarifs ci-dessous :

- o 40€TTC/H entre 8h et 20h (heures de jour)
- o 50€ TTC/H entre 20h et 8h. (heures de nuit & dimanche)
- o 60€ TTC/H jours et nuit (fériés).

Toute demande de présence d'agent de sécurité (hors nuit de noce) faite par le Client sera facturée pour un minimum de 4h. Exemple, si le Client souhaite un agent de sécurité le temps du cocktail (d'une durée de 2h), la vacation de 4h sera facturée.

A noter que certains services comme la présence de baby-sitter ou d'agent de sécurité pourront être ajoutés à la prestation sans préavis et refacturés au Client si la direction du Domaine estime que cette prestation est nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

Le prix ne comprend pas les services additionnels/supplémentaires rendus par le DOMAINE DE L'ETABLIERE en accord avec le client, qui seront facturables en sus.

Paraphe :

RCS : La Roche sur Yon 828 793 141  
N° SIRET : 828793141 00015 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR66 828793141  
Code APE : 5520Z – SAS au capital de 157 500€



112, Route de l'Etabliere  
85150 Sainte Foy  
[contact@domainedeletabliere.com](mailto:contact@domainedeletabliere.com)  
+33 6 71 90 60 70

### **11.2 – Dépôt de garantie**

Le Dépôt de garantie est versé sous forme de chèque d'un montant de :

- 7500€ pour la location de l'Orangerie, du Palais, du Parc, du Hameau et du Palais (chèque non encaissé).

Le dépôt de garantie est restitué au Client dans les trente jours suivant la restitution des espaces loués, déduction faite de tous frais de remise en état des lieux, y compris de toutes indemnités pour frais de ménage supplémentaire ou dommages, telles que prévues plus haut, et sous réserve du complet encaissement du prix de la location. En cas de dommage ou de manque du matériel confié au Client, le dépôt de garantie est réduit de la valeur de remplacement ou de réparation correspondante.

### **11.3 - Paiement**

Sauf stipulation contraire, le règlement sera effectué en deux temps :

- Des arrhes à hauteur de 50% à la signature du devis et des conditions générales de location ;
- Le solde, à réception de la facture, au plus tard 7 jours avant la prestation.

Les prestations sont payables par chèque bancaire émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou par virement bancaire.

### **11.4 – Retard ou défaut de paiement**

Toute somme non payée à l'échéance entraînera :

- Le paiement d'intérêts de retard au taux légal à 1 fois et demie le taux d'intérêt légal.
- L'exigibilité immédiate de la totalité de la dette en cas de paiement échelonné.
- L'exigibilité immédiate de toutes les factures non encore échues

Le DOMAINE DE L'ETABLIERE pourra également, dans ce cas, sans préjudice de toute autre voie d'action, résilier la vente ou la réservation en cours, 72 heures après une mise en demeure restée infructueuse. Toute facture recouvrée par le service contentieux sera majorée d'une indemnité fixée forfaitairement à 10% des sommes dues.

### **11.5 – Cas d'annulation**

Toute annulation de la part du client faite à partir de la date de réservation (signature du devis) jusqu'à 180 jours (inclus) de la date de la manifestation entraînera le non-remboursement des arrhes versés. Soit à 6 mois ou plus de la date de l'évènement.

Toute annulation faite entre 179 jours et le jour de la manifestation entraînera la facturation de la totalité de la location des espaces. Soit à moins de 6 mois de la date de l'évènement.

Paraphe :

RCS : La Roche sur Yon 828 793 141  
N° SIRET : 828793141 00015 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR66 828793141  
Code APE : 5520Z – SAS au capital de 157 500€



112, Route de l'Etablière  
85150 Sainte Foy  
[contact@domainedeletabliere.com](mailto:contact@domainedeletabliere.com)  
+33 6 71 90 60 70

Un changement de date confirmé est considéré comme une annulation totale et donnera lieu à l'application des conditions d'annulation totale.

Des assurances annulation existent, il appartient au Client de se renseigner auprès des compagnies d'assurances. Toute personne organisant une réception peut souscrire ce type d'assurance. Elles permettent en cas d'annulation de l'évènement, le remboursement de tous les frais engagés : location de salle, traiteur, location de mobilier, photographe, animation musicale... La prime d'assurance est fixée selon un barème associé au budget total de l'événement.

## ARTICLE 12 : CAS DE FORCE MAJEURE ET INTEMPERIES

Le DOMAINE DE L'ETABLIERE est exonéré de toute responsabilité dans l'inexécution totale ou partielle du contrat résultant d'un cas fortuit ; du fait d'un tiers ou d'un fait de force majeure tels que les grèves totales ou partielles ; mauvaises conditions météorologiques ; épidémies, pandémies, épizootie, maladies infectieuses et de leurs dommages consécutifs aux mesures administratives, sanitaires (fermetures partielles et/ou totales, retrait d'autorisation administrative, à l'impossibilité, à la restriction, ou à la difficulté d'accès qui en résultent) ; ou autres sinistres, sans que cette liste ne soit limitative. De même en ce qui concerne tout changement dû en cas d'incidents mécaniques, de crues, de glace sur les voies d'eau, d'ordre administratif, de sécurité ou sur demande des autorités.

Enfin, le DOMAINE DE L'ETABLIERE, pour des raisons de sécurité, se réserve le droit d'annuler la prestation en amont se déroulant dans l'Orangerie, comme le jour même de l'évènement en cas de vitesse du vent supérieure à 80 Km/heure.

Dans l'ensemble des cas cités ci-dessus, le DOMAINE DE L'ETABLIERE, se donne le droit d'annuler la date de la prestation. Le DOMAINE DE L'ETABLIERE proposera une alternative (date de report), dans le cas où la prestation initiale accordée ne pourrait être effectuée. Si aucune alternative n'est envisageable, le DOMAINE DE L'ETABLIERE s'engage à rembourser le client du montant versé correspondant à la location du Domaine (arrhes ou montant total).

## ARTICLE 13 –RÉCLAMATIONS ET RÉSILIATION

### **13.1 – Réclamation**

Toute réclamation ou contestation du Client doit être communiquée au DOMAINE DE L'ETABLIERE au plus tard 8 jours suivant la fin de la location, par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **13.2 - Résiliation**

Paraphe :

RCS : La Roche sur Yon 828 793 141  
N° SIRET : 828793141 00015 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR66 828793141  
Code APE : 5520Z – SAS au capital de 157 500€



112, Route de l'Etabliere  
85150 Sainte Foy  
[contact@domainedeletabliere.com](mailto:contact@domainedeletabliere.com)  
+33 6 71 90 60 70

Le non-respect par le Client de toute obligation au titre du présent contrat, notamment de l'une quelconque des conditions d'utilisation du DOMAINE DE L'ETABLIERE, constitue une cause de résiliation immédiate du contrat, aux frais du Client. Dans un tel cas, le DOMAINE DE L'ETABLIERE peut conserver toutes sommes déjà versées par le Client ainsi que, le cas échéant, le dépôt de garantie.

## ARTICLE 14 – REGLEMENT DES LITIGES

Les présentes conditions générales de location sont régies et interprétées exclusivement par la loi française. Si ces conditions sont traduites dans une langue étrangère, seule la version française est opposable aux parties.

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Lorsque le contrat est conclu avec un professionnel, tous les litiges seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de LA ROCHE SUR YON, même en cas de pluralité d'instance ou de partie d'appel, de garantie ou de référé.

Fait à..... Le.....

**Pour le Domaine de l'Etabliere**

Sylvie DUBREUIL  
Directrice

**Pour le Client**

*Je reconnais avoir pris connaissance  
des conditions générales de location.*  
Société : .....  
Nom : .....

Signature précédée des mentions  
« Lu et approuvé »

Paraphe :

RCS : La Roche sur Yon 828 793 141  
N° SIRET : 828793141 00015 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR66 828793141  
Code APE : 5520Z – SAS au capital de 157 500€